

**AGENDA 21 DE PLOEMEUR**  
**Compte rendu du troisième atelier**  
**« Protéger la biodiversité et la ressource en eau et responsabiliser  
la population sur sa production de déchets »**  
**Jeudi 7 octobre 2010 – 18h30 – Océanis**

Animateurs : Jean-Claude Pierre / Fabrice Jaulin / Cécile Sautereau (Association Nature et Culture)

Nb de participants : 40-45

Déroulement :

L'atelier a débuté à 18h35 par un accueil de l' élu en charge du développement durable puis un rappel du contexte, de l'objet de l'atelier et de la méthode d'animation proposée par les chargés de mission de Nature & Culture :

- Une relecture partagée de l'état des lieux et des objectifs identifiés correspondants pour proposer, dans l'intérêt général, des pistes d'actions et des chantiers à engager dans le cadre de l'agenda 21 de la commune de Ploemeur.
- Une animation du groupe et prise de note simultanée des propositions des participants.
- Un changement d'animateurs par objectifs
- Des participants disposés en « forum » possédant chacun un support de travail (tableau atouts/faiblesses/objectifs identifiés).

Ce premier atelier s'est attaché à approfondir deux enjeux :

5. Protéger la biodiversité et la ressource en eau
6. Responsabiliser la population sur sa production de déchets

Synthèse des propositions des participants :

L'ensemble des propositions sont présentées ci-dessous par enjeux et objectifs. C'est une présentation « brute » qui fera l'objet de regroupement et d'une hiérarchisation par le comité de pilotage une fois les 5 ateliers achevés.

L'atelier s'est terminé à 20h30 en annonçant le prochain atelier prévu le jeudi 14 octobre et en invitant les participants des ateliers à renseigner leurs adresses électroniques afin de recevoir le présent compte rendu.

## Enjeu 5. Protéger la biodiversité et la ressource en eau

### Objectif 5.1 Préserver et restaurer les milieux naturels et soumis à l'activité humaine

- Planter des arbres à Kerroc'h ? (landes rases : milieu naturel)
- Compléter l'inventaire sur la faune et la flore :
  - Recenser et compiler les données existant au niveau communautaire (zones Natura 2000, Bureaux d'études, etc).
  - Faire participer les enfants aux inventaires
- Encourager la gestion des zones boisées
- Définir et mettre en œuvre les actions susceptibles de protéger faune et flore : implanter des nichoirs, murs adaptés aux hirondelles - Encourager la préservation de la biodiversité au jardin
- Proposer un cahier des charges pour réglementer les clôtures
- Intégrer les préoccupations de l'apiculture sur la commune :
  - planter des espèces à fauche tardive, jachères fleuries avec espèces locales,
  - implanter des ruches en ville : Recenser les lieux où pourraient être installées des ruches sur la commune, sur des zones publiques comme privées.
- Fleurir davantage la ville : revégétaliser les trottoirs (cf. Ste Thérèse – Rennes), planter des arbres fruitiers en lieu et place des arbres d'ornement
- Ajouter des critères de biodiversité dans le concours jardins fleuris
- Réfléchir à la possibilité de remettre en place un poste de garde nature
- Acquérir du matériel alternatif pour le désherbage : désherbage thermique par exemple
- Organiser le recensement des décharges sauvages.
- Y a-t-il une étude de l'origine des algues vertes ?

### Objectif 5.2 Préserver la qualité de l'eau (protection, traitement)

- Recenser les sources et informer sur l'importance de protéger les puits : Cf recensement des puits chez les particuliers
- Remonter le niveau de la nappe (maintenir les niveaux du Palud)
- Limiter l'imperméabilisation des sols et notamment éviter le projet de route sur Bassin Versant
- Rapprocher la distribution de l'eau de son traitement pour limiter les dépenses d'énergie et les pressions et pertes dans les réseaux et réutiliser le château d'eau de Kergalan
- Améliorer les périmètres de captage d'eau
- Faire des analyses de reliquat d'azote dans le périmètre de captage (Cf les forces/faiblesses au niveau agricole notamment : ne pas stigmatiser les pratiques de l'agriculture conventionnelle)
- Inciter à la récupération (y compris au sol) mais mettre une « réserve » concernant les récupérateurs sur les toits amiantés
- Inciter au double réseau d'eau dans les constructions (lotisseurs) et au sein de la commune : eau potable/eau de pluie (WC)
- Préserver la gestion locale de l'eau (rapport qualité/quantité/prix)
- S'inspirer des pratiques réalisées à Bègles concernant le prix de l'eau : prix incitatif selon la consommation (avec coefficient relatif à la taille de la famille)
- Faire de la pédagogie sur les toilettes sèches
- Inciter les manifestations ploemeuroises à utiliser les toilettes sèches

### **Objectif 5.3 Sensibiliser, informer, éduquer, responsabiliser**

- Donner de l'information, des conseils aux habitants pour organiser leur environnement et préserver un coin de biodiversité dans leur jardin : fleurs quelque soit la saison
- Faire évoluer les mentalités : Halte à la culture du propre et net – respect de la chaîne alimentaire dans son jardin
- Faire des visites de quartier à Ploemeur pour montrer par exemple sur certains chemins l'importance de la présence d'herbes folles : présenter leur rôle – faire de la pédagogie
- Intégrer les préoccupations de l'apiculture sur la commune notamment en amenant les jeunes à s'intéresser sur le sujet.
- Créer un « conservatoire des mauvaises herbes »
- Faire une campagne contre les décharges sauvages
- Utiliser « 1% culturel » des budgets pour soutenir les actions de sensibilisation

## **Enjeu 6. Responsabiliser la population sur sa production de déchets**

### **Objectif 6.1 Améliorer la performance du tri sélectif**

- Mieux gérer les déchets verts :
  - Collecte organisée par la commune?
  - Proposer la mise à disposition (prêt ?) d'une remorque ou d'un véhicule par la commune ?
  - Mettre en place des composteurs à l'échelle des quartiers, et valoriser les déchets verts sur place
  - Faire de la pédagogie sur le compost et sensibiliser sur la réutilisation des tontes
- Mettre une « amende » en cas de tri mal respecté
- Sensibiliser et responsabiliser la population sur le tri des déchets : faire une campagne de sensibilisation sur le contenu d'une poubelle et du bac jaune, sensibiliser sur le devenir des déchets, organiser régulièrement la visite du centre de tri au-delà des scolaires (cf. Tarz Heol) et communiquer sur les actions qui existent déjà (passer par les réseaux de parents d'élèves), mettre des poubelles et outils visuels pour éduquer au tri, même au-delà du foyer
- Installer les bacs de tri (notamment papier) dans les services de la commune
- Mieux intégrer dans le paysage les conteneurs !

### **Objectif 6.2 Développer des mesures incitatives à la réduction**

- Se fixer des objectifs de réduction et de valorisation
- Éduquer fortement à la réduction des déchets et réfléchir à l'instauration d'une taxe d'ordure ménagère à la levée
- Rembourser aux gens qui rapportent leurs emballages directement à la déchetterie
- Retour récompense : donner aux particuliers accès au compost issu de la halle de compostage du centre de tri de l'agglomération
- Généraliser dans les écoles la réalisation de compost par les élèves
- Soumettre les structures bénéficiaires d'aides à une éco-conditionnalité au regard du respect de l'Agenda 21
- Faire une campagne de sensibilisation pour réduire les déchets dans les magasins
- Organiser une journée d'opération « coup de poing » à la sortie des hypermarchés pour mettre en valeur le volume d'emballages